



CODE DE CONDUITE

Le Fonds Féministe Doria (FFD) œuvre en vue de promouvoir l'égalité des genres, les droits humains et la justice sociale. Notre Code de Conduite énonce les normes de comportement attendues de toutes les personnes impliquées dans notre organisation, y compris les employé(e)s, les sous-traitant(e)s, les partenaires, le Conseil d'Administration et tout(e) autre représentant(e) du FFD. Ce Code de Conduite est conçu de manière à garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif qui sous-tend nos principes et renforce notre mission.

Le Code de Conduite met l'accent sur les principes suivants :

1. L'égalité de traitement et la non-discrimination

Le FFD s'engage à traiter toutes les personnes de façon équitable et respectueuse, indépendamment du genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de la race, l'ethnicité, la religion, le handicap, ou toute autre caractéristique protégée. La discrimination, le harcèlement et les préjugés ne sont pas tolérés. En tant qu'organisme à but non lucratif enregistré au Canada, nous nous engageons à respecter la loi canadienne sur les droits de la personne.

2. Le professionnalisme et l'intégrité

Toutes les personnes affiliées au FFD doivent faire preuve du plus haut niveau de professionnalisme et d'intégrité dans leurs interactions, tant au sein de l'organisation que dans les engagements externes liés aux activités du FFD. L'honnêteté, la transparence et la reddition de comptes constituent les principes fondamentaux qui guident nos actions.

3. La communication fondée sur le respect

Une communication ouverte et respectueuse est essentielle pour favoriser un environnement fondé sur la collaboration et l'inclusion. Nous encourageons l'écoute active, le retour d'information constructif, la reddition de comptes mutuelle et la participation empathique dans toutes les discussions.

4. Le règlement des conflits

Les conflits font partie intégrante de la vie de toute organisation. Nous encourageons toutes les parties à gérer les conflits d'une manière constructive et dans un délai convenable et à les résoudre à travers le respect partagé, l'écoute active et le dialogue, ainsi que la médiation lorsque cela est possible. Le premier point de contact pour le règlement des conflits est représenté par la Directrice Exécutive/ le Directeur Exécutif. Si le conflit ne peut être réglé, il doit être soumis au Conseil d'Administration.

5. La protection de la dignité, de la sûreté et de la sécurité

Nous nous engageons à créer un espace sûr et respectueux pour toutes les personnes associées à notre organisation. Aucune forme d'intimidation, de harcèlement, de violence verbale, d'atteintes physiques ou de menace ne sera tolérée. La sûreté et la sécurité des personnes est notre priorité absolue et l'organisation s'engage à identifier et à gérer les risques liés à notre travail. Nous reconnaissons qu'il existe un risque inhérent au travail que nous effectuons, d'où notre engagement à investir dans les outils et les moyens appropriés pour établir un environnement sûr et sécurisé.

6. La confidentialité et le respect de la vie privée :

Le respect de la vie privée des personnes et de la confidentialité des informations sensibles est primordial. Toutes les informations confidentielles acquises dans le cadre de votre travail doivent être traitées avec le plus grand soin et ne doivent pas être divulguées sans autorisation.

7. L'intégrité financière

Toutes les activités et transactions financières doivent être menées de manière transparente et précise et conformément aux lois et réglementations en vigueur. Les conflits d'intérêts impliquant des questions financières doivent être divulgués rapidement. Les conflits d'intérêts doivent être signalés à la Directrice Exécutive/ au Directeur Exécutif ou au Conseil d'Administration chaque fois que nécessaire.

8. L'inclusivité et la diversité

Nous valorisons la diversité et reconnaissons l'importance de l'inclusivité. Toute discrimination ou exclusion fondée sur l'origine, l'identité ou l'affiliation est strictement interdite.

9. La responsabilité sociale

Notre organisation s'engage à adopter des pratiques éthiques et durables. Nous nous efforçons de minimiser notre impact environnemental et de contribuer de manière positive aux communautés que nous servons.

10. Le signalement des violations

Si vous êtes témoin ou victime d'un comportement qui enfreint le présent Code de Conduite, nous vous encourageons à le signaler. Les signalements seront traités de manière confidentielle et avec sensibilité. Aucune mesure de rétorsion ne sera prise à l'encontre de la personne qui procède à un signalement de bonne foi.

11. Les conséquences des violations

Les violations du présent Code de Conduite peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris à titre indicatif non limitatif, des avertissements, une reconversion, une suspension ou la fin de la participation au FFD.

En cas de manquement à l'une des dispositions énoncées dans le présent document, vous pouvez faire l'objet de mesures disciplinaires, voire d'actions en justice. Vous avez le devoir de signaler toute violation du présent Code ; tous les signalements et toutes les préoccupations seront dûment pris en compte et traités avec discrétion.

Je, soussigné(e), déclare et m'engage à :

- Respecter toutes les personnes de manière égale et sans aucune distinction ou discrimination fondée sur la nationalité, la race, l'ethnie, la tribu, le genre, les croyances religieuses, l'opinion politique ou le handicap.
- Respecter les lois locales, les coutumes et les habitudes de la culture locale.
- Défendre l'intégrité du FFD et baser ma performance personnelle et professionnelle sur une conduite non raciste, non discriminatoire et sensible au genre.
- Respecter les lois locales, remplir toutes mes obligations légales et financières et ne pas tirer un avantage personnel des privilèges ou immunités qui m'ont été conférés dans l'intérêt du FFD.
- Maintenir le même niveau de professionnalisme, en ligne et hors ligne.
- Observer les normes les plus strictes en matière de compétence, d'efficacité et d'intégrité dans ma vie professionnelle et faire preuve de sincérité, de dévouement et d'honnêteté dans mes actions ;

- Faire preuve de patience, de respect et de courtoisie envers toutes les personnes avec lesquelles je traite, y compris les collègues, les sous-traitant(e)s, les dirigeant(e)s locaux/locales et les membres de la communauté, les représentant(e)s du gouvernement, les représentant(e)s des partenaires opérationnels, les donateurs et les autres ONG.
- M'habiller d'une manière qui convient à la mission et au contexte culturel.
- Agir conformément à toutes les instructions et politiques du FFD.
- Ne pas participer à des activités criminelles et contraires à l'éthique, à des activités qui contreviennent aux droits de l'homme ou à des activités qui compromettent l'image et les intérêts du FFD.
- Faire preuve de prudence avec l'alcool et m'abstenir/éviter de consommer des substances enivrantes, y compris l'alcool pendant mes heures de travail.
- Ne pas soutenir ni participer à aucune forme d'activités illégales, abusives ou relevant de l'exploitation, comme par exemple, la prostitution, le travail des enfants, la traite des humains, des marchandises et des substances enivrantes.
- Protéger et utiliser de manière responsable les informations et les ressources auxquelles j'ai accès en raison de mon emploi auprès du FFD.
- Gérer les ressources financières et matérielles du FFD avec le plus grand soin, les protéger, à tout moment, du vol ou de tout autre dommage, les conserver et les entretenir correctement, et veiller à ce qu'aucune utilisation non autorisée et contraire à l'éthique des fonds du FFD et qu'aucun détournement à des fins privées ne se produisent.
- M'acquitter de toutes mes fonctions officielles avec intégrité, sans aucune malhonnêteté ou corruption, et ne commettre aucun favoritisme, népotisme ou versement de pots-de-vin. Cela comprend le fait de ne pas accepter d'une source externe sans autorisation, une distinction honorifique, une décoration, un cadeau, une rémunération, une faveur ou un avantage économique qui dépasse le simple « cadeau symbolique ».
- Ne pas utiliser les bureaux, les biens ou les connaissances propres au FFD pour des avantages personnels, financiers ou autres, ou pour le gain privé de tiers, y compris la famille, les amis ou les personnes favorisées par ces derniers.
- Faire preuve de la diligence requise dans toutes les affaires officielles et ne divulguer aucune information confidentielle.
- Protéger, gérer et utiliser les ressources humaines, financières et matérielles du FFD de manière efficace et efficiente, en gardant à l'esprit que ces ressources ont été mises à la disposition du FFD.
- M'efforcer de prévenir ou d'atténuer le risque de détournement intentionnel et/ou irresponsable des fonds et des avoirs du FFD vers des groupes armés.
- M'acquitter de mes fonctions officielles et mener mes activités privées de manière à éviter les conflits d'intérêts, préservant et renforçant ainsi la confiance du public envers le FFD.